

MSN Music révisé ses prix à la hausse

L'année 2005 aura été en partie marquée par l'émergence d'un nouveau phénomène: le téléchargement légal de musique sur la Toile. Cet outil a été fortement plébiscité par les majors pour contrer le piratage. Aujourd'hui ces dernières font pression pour augmenter le coût du morceau au risque de saborder ce modèle économique.

Et déjà, sur de nombreux forums l'incompréhension se fait sentir, car pas mal d'internautes jugent ce coût de 0,99 centimes d'euros déjà excessif et ne comprennent pas cette décision des industriels de la musique de changer les règles du jeu. Beaucoup estiment que cette nouvelle va d'ailleurs relancer le piratage. Seulement voilà, les majors ont la dent longue et essayent par tous les moyens de récupérer de précieux deniers aux mélomanes du net. Ainsi un groupe de lobbying ayant à sa tête des sociétés comme les mastodontes EMI, Sony-BMG, Warner Music Group et Bertelsmann estime que les prix vont bientôt dépasser le dollar. MSN Music de son côté a cédé sous la pression et annonce que ces prix vont augmenter de **20%** sur les titres récents à partir du 7 mars 2006. A noter que cette hausse du prix devrait s'accompagner d'une amélioration de la qualité d'encodage qui devrait dorénavant être de **192kbps**. Merci Microsoft... On peut lire dans le communiqué « *Bien que la plus grande partie du catalogue disponible reste inchangée (0,99 euros par titre et 9,99 euros par album), après le 7 mars 2006, certains titres « premium » (principalement certaines nouveautés et avant-premières) vont passer à 1,19 euros. De même certains albums « premium » vont passer à 11,99 euros. En contrepartie, un nombre important d'albums (+ de 25.000) sera vendu au nouveau prix budget de 6,99 euros.* » De son côté, l'iTunes Music Store en digne papy des plates-formes légales fait de la résistance et souhaite conserver sa tarification à 0,99 euros par chanson. Il faut dire que le téléchargement de morceaux sur ce système proposé par Apple fait des émules, d'ailleurs dernièrement le site de iTunes affichait, en claironnant quelque peu, une jolie forme avec un milliard de morceaux téléchargés. Dans cette lutte qui opposent les pro-DRM (Digital Right Management) des anti, les majors marquent des points. Enfin, MSN Music devrait aussi proposer un forfait illimité à 7,99 euros par mois, intéressant au premier abord sauf qu'en l'occurrence il s'agit d'un téléchargement illimité en mode streaming. **L'activité du P2P a doublé en deux ans**

Malgré les efforts de l'industrie de la musique pour réduire l'activité des réseaux de « PC a PC » ou P2P, une étude menée par le cabinet d'études BigChampagne met en exergue le fait que l'activité des réseaux P2P a plus que doublé Selon Big Champagne, au mois de septembre, on comptait **9.284.574** personnes sur ces plates-formes, alors que comparativement en septembre 2003 ce chiffre était de seulement **4.319.182** personnes. De plus, l'augmentation du nombre d'utilisateurs depuis 2004 (6.784.574) montre qu'il n'y a pas de ralentissement notable du phénomène. La musique est toujours le secteur le plus visé par les utilisateurs de ces réseaux, dans **70%** des cas. Toutefois il faut se méfier de ce résultat car l'étude ne mesure pas les échanges effectués sur le réseau BitTorrent. Au mois de juillet le président de l'IFPI (The International Federation of Phonographic Industries) a déclaré que les campagnes de répression à l'encontre des utilisateurs de P2P de 11 pays avait porté leurs fruits. « *Nous constatons que les internautes changent de comportement et se tournent de plus en plus vers les offres de téléchargement légal* » a-t-il expliqué « *ce changement peut être lié à plusieurs facteurs. Tout d'abord la peur de la loi, et ensuite les risques que représentent ces réseaux en terme de sécurité* ». Ce changement d'attitude est peut être réel mais les dernières études n'appuient en rien cette vision.